

Date : 20080424

Dossier : A-246-05

Référence : 2008 CAF 155

EN PRÉSENCE DE MADAME LA JUGE SHARLOW

ENTRE :

**WILLEM VANKERK
ELSBETH VANKERK**

appelants

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Requête jugée sur dossier sans comparution des parties

Ordonnance prononcée à Ottawa (Ontario) le 24 avril 2008

MOTIFS DE L'ORDONNANCE :

LA JUGE SHARLOW

Date : 20080424

Dossier : A-246-05

Référence : 2008 CAF 155

EN PRÉSENCE DE MADAME LA JUGE SHARLOW

ENTRE :

**WILLEM VANKERK
ELSBETH VANKERK**

appelants

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DE L'ORDONNANCE

LA JUGE SHARLOW

[1] Les appelants réclament une ordonnance en vue d'obtenir le paiement d'une somme d'environ 350 \$ inscrite à leur crédit dans un compte détenu par la Cour. L'intimée, Sa Majesté, s'oppose à ce paiement.

[2] La somme consignée à la Cour représente les intérêts accumulés sur le montant de 4 774,75 \$ que les appelants ont reçu l'ordre de consigner à la Cour en garantie des dépens afférents à un appel en matière d'impôt sur le revenu. Après que cet appel eut été rejeté (2006

CAF 96), Sa Majesté a réclamé et obtenu une ordonnance de paiement de la somme de 4 774,45 en règlement des dépens adjugés.

[3] Sa Majesté ne prétend pas que les appelants n'ont pas droit aux intérêts accumulés, mais elle s'oppose à leur paiement en raison du fait que les appelants ont une dette fiscale en souffrance. À mon avis, il ne s'agit pas d'une raison valable pour s'opposer à la demande formulée par les appelants en vue de récupérer l'argent qui leur appartient.

[4] Une ordonnance sera rendue en vue d'exiger que les intérêts accumulés soient versés en fiducie aux avocats des appelants.

« K. Sharlow »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Christiane Bélanger, LL.L.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-246-05

INTITULÉ : WILLEM VANKERK
ELSBETH VANKERK c.
SA MAJESTÉ LA REINE

REQUÊTE JUGÉE SUR DOSSIER SANS COMPARUTION DES PARTIES

MOTIFS DE L'ORDONNANCE : LA JUGE SHARLOW

DATE DES MOTIFS : LE 24 AVRIL 2008

OBSERVATIONS ÉCRITES :

John McDonald POUR LES APPELANTS

Harry Erlichman POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

John McDonald POUR LES APPELANTS
Cambridge (Ontario)

John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada
Ottawa (Ontario)